

Ces trois différentes heures de l'*Angelus* furent alors établies :

1. Pour demander à Dieu, dès l'aurore, sa bénédiction sur toutes les actions de la journée, et pour ne rien faire qu'à sa gloire par l'intercession de la très sainte Vierge ;

2. A midi, pour se reposer et se recueillir en son cœur, afin de ne pas oublier le ciel parmi les embarras de la terre ;

3. Le soir, pour demander compte à son âme de toutes les actions de la journée.

*
* *

Louis XI, qui a racheté tant de fautes par une grande confiance en Marie, désirant obtenir la paix générale de la chrétienté, rendit une ordonnance ainsi conçue : " Il est
" ordonné à tous les Français, chevaliers,
" hommes d'armes et manants, de se mettre à
" *deux genoux* au coup de midi, de se signer
" dévotement, et de faire une prière à Notre-
" Dame de nous obtenir une bonne paix."

L'ordonnance fut exécutée avec une exactitude qui prouve à quel point la dévotion à la sainte Vierge était populaire. Dans le quinzième siècle, au premier coup de l'*Angelus*, dans les maisons, dans les rues, dans les champs et sur les chemins, il n'y avait pas un Français qui ne se prosternât pour prier Marie. Les querelles et les débats joyeux, les causeries les plus animées, tout faisait silence. La prière finie, le mar-